



Suivi naturaliste

de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de Daluis

Suivi d'une espèce patrimoniale : le Lézard ocellé (*Timon lepidus*).

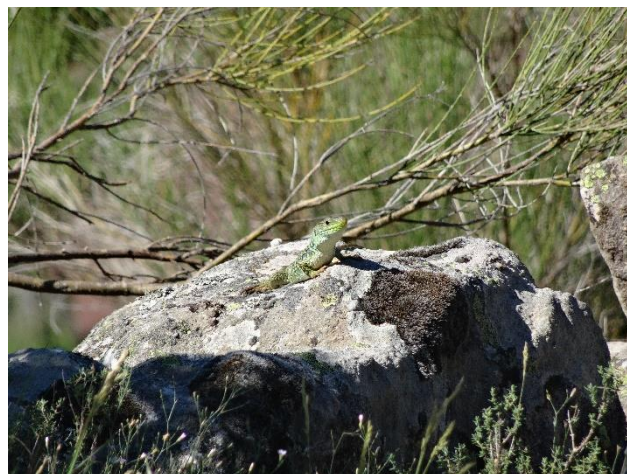
CONTEXTE

Le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a inscrit le Lézard ocellé sur la Liste rouge des espèces menacées, catégorie VU (Vulnérable). Dans le sud de la France, une chute des effectifs a également été constatée.

En France, les menaces pesant dans les trois grandes régions occupées par le Lézard ocellé (le pourtour méditerranéen, les causses centrés sur le Lot et la façade atlantique) sont multiples : perte et fermeture des habitats favorables, déclin du Lapin de garenne, urbanisation, etc. Sans la mise en place de mesures efficaces, un déclin rapide des populations existantes est à craindre.

Face à ce constat, un Plan National d'Actions (PNA) a été élaboré pour la conservation de l'espèce. Ce PNA est décliné sous forme de Plan Interrégional d'Action (PIRA) sur le pourtour méditerranéen français et est piloté par les DREAL PACA et LR ainsi que le CEN PACA.

La présence du Lézard ocellé sur la RNR des gorges de Daluis a été confirmée en 2013. Depuis 2014, cette espèce fait l'objet d'un suivi annuel et les résultats sont reversés auprès des structures animatrices du PIRA afin de suivre les actions menées pour la conservation de ce grand lézard à l'échelle méditerranéenne et pour répondre à l'objectif 2 (OLT 2) du plan de gestion de la RNR des gorges de Daluis : « maintenir en bon état de conservation la biodiversité et les patrimoines emblématiques de la transition écologique entre Provence et Alpes ».



Lézards ocellés, *Timon lepidus*, observés dans le RNR des gorges de Daluis en 2014 © C. Lemarchand

DEROULEMENT DES INVENTAIRES

Le protocole mis en place sur la RNR des gorges de Daluis répond à celui proposé par le PIRA.

20 mailles d'un hectare (30 minutes d'observations par maille) ont été prospectées en 2014 pour obtenir un premier aperçu du nombre de couple et la répartition des Lézards ocellés rive droite de la réserve. En 2015, ce suivi n'a pas été reconduit mais des prospections aléatoires ont été menées en dehors de ces mailles afin de repérer au mieux la limite d'aire de répartition de cette espèce sur la RNR. 14 nouvelles mailles ont été sélectionnées ensuite pour un suivi réalisé en 2016. Enfin, en 2017, les mailles initialement relevées en 2014 ont été prospectées à nouveau pour apprécier une éventuelle évolution de la population de Lézards ocellés sur la RNR.

RESULTATS

Au moins 5 mailles sont occupées par le Lézard ocellé entre le pont de Berthéou et la balise 7a qui indique le point sublime. Et l'espèce a également été relevée dans au moins trois mailles près de la route menant à Villeplane. Soit au moins 4 couples ont été observés sur la RNR. Les Lézards ocellés de la réserve utilisent principalement comme gîte les pierres blanches (grès) le long du chemin de randonnée ou celles tombées de plus haut et posées dans les pentes. Certains utilisent également les murets de pierre construits par l'homme pour le maintien de la route de Villeplane. Un seul a été vu utilisant une grosse pierre rouge (pélite) pour se réfugier.



Lézard ocellé juvénile à l'affût des insectes pour se nourrir – 2017- © C. Lemarchand



Lézard ocellé adulte se croyant bien caché à l'abri d'une pierre – 2017- © C. Lemarchand